

Les élèves handicapés participent au processus d'admission en lycée tout comme leurs camarades non handicapés. Les élèves du 8<sup>e</sup> grade pour lesquels le Comité pour l'éducation spécialisée (Committee on Special Education (CSE) a élaboré des Programmes d'éducation personnalisés (Individualized Education Programs (IEP), qui leur recommandent des appuis et dispositifs d'éducation spécialisée au sein d'établissements scolaires communautaires déposent leurs demandes d'admission lors du processus annuel d'admission au lycée qui se déroule au mois de décembre. Les élèves handicapés peuvent postuler à tous les programmes listés dans [l'annuaire des lycées de la Ville de New York](#). L'annuaire indique les critères et modalités d'admission dans chaque établissement scolaire, qui s'appliquent à tous les élèves. D'autres informations sur les procédures d'admission en lycée sont accessibles sur [www.nyc.gov/schools/ChoicesEnrollment/High](http://www.nyc.gov/schools/ChoicesEnrollment/High). Les informations sur les programmes et services d'éducation spécialisée sont accessibles sur [www.nyc.gov/schools/Academics/SpecialEducation/programs](http://www.nyc.gov/schools/Academics/SpecialEducation/programs).

### Postuler en lycée

Les élèves handicapés ont le droit de postuler à n'importe quel programme de lycée. Les établissements scolaires sont censés mettre en place les dispositifs d'éducation spécialisée pour répondre aux besoins des élèves. Dans la demande d'admission en lycée figurent les données concernant les programmes scolaires d'enseignement et services d'appui actuellement recommandés à l'élève, des données sur son assiduité/ponctualité, ses résultats aux examens généraux en lecture et maths et ses notes aux matières étudiées pendant l'année précédente. Les élèves et leurs familles peuvent en savoir plus sur les programmes et services proposés par chaque lycée en parlant aux conseillers d'éducation (guidance counselors), en consultant [l'annuaire des lycées de la Ville de New York](#), en utilisant l'une des nouvelles applications d'admission [Admissions Apps](#) développées pour les lycées publics de la Ville de New York, en allant aux [manifestations et ateliers d'information](#), et aux [séances d'informations](#) organisées par les établissements scolaires.

### Établissements scolaires admettant les élèves après examen d'entrée ou audition (y compris les lycées spécialisés)

Les élèves handicapés postulant à des établissements scolaires qui imposent des critères d'admission à leurs candidats, notamment le passage d'examens d'entrée ou d'auditions, peuvent bénéficier de certains aménagements des conditions d'examen, comme l'indique leur IEP, dans la mesure où ces aménagements n'affectent pas les aptitudes que l'examen ou l'audition doit évaluer. Consultez [l'annuaire des lycées de la Ville de New York](#) pour avoir des informations sur les critères d'admission, les dates des examens et des auditions, et pour vous renseigner sur les aménagements des conditions d'examen, visitez <http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/Classroom/instruction/accommodations.htm>.

Les élèves souhaitant postuler à l'un des lycées spécialisés, doivent passer l'examen d'entrée en lycée spécialisé (Specialized High Schools Admissions Test - SHSAT) et, si leur IEP l'indique, ils peuvent bénéficier des aménagements des conditions d'examen pour passer l'examen d'entrée. Pour postuler à *Fiorello H. LaGuardia High School of Music & Art and Performing Arts*, lycée spécialisé pour les arts de la scène/arts visuels, les élèves doivent participer au processus d'audition imposé par l'établissement mais ne sont pas obligés de passer le SHSAT. Les aménagements des conditions d'examen ne sont interdits que dans la mesure où ils modifient ce qui est évalué. Les élèves et leurs familles doivent consulter le [Guide des élèves sur les lycées spécialisés](#) pour en savoir plus sur les procédures d'admission aux lycées spécialisés et les aménagements des conditions d'examen correspondants.

### Programmes spécialisés dans les établissements scolaires communautaires

Les programmes spécialisés proposent des services et appuis d'éducation ciblés pour les élèves autistes ou porteurs de troubles apparentés (autism spectrum disorders - ASD), les élèves atteints de troubles mentaux et les élèves pour lesquels on recommande une éducation spécialisée bilingue. Les programmes spécialisés ne sont pas disponibles dans tous les établissements scolaires et requièrent que les élèves répondent à certains critères d'admissibilité. Par conséquent, les élèves qui continuent dans des programmes spécialisés ou qui s'inscrivent au lycée dans ce genre de programmes doivent travailler avec leurs conseillers d'éducation pour remplir également une demande régulière d'admission en lycée pour garantir qu'ils postulent à des établissements scolaires communautaires qui proposent des programmes que le comité CSE leur a recommandés. Les élèves peuvent recevoir des offres à la fois dans des programmes spécialisés et dans des établissements scolaires communautaires. Dans ces cas, les élèves et leurs familles doivent bien évaluer les options de programmes pour déterminer celles qui répondent bien aux besoins de l'élève et correspondent à ses objectifs. Voyez ci-dessous des informations supplémentaires sur ces programmes spécialisés. Vous pouvez également visiter <http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/enrolling/specializedprograms/default.htm> ou contacter [specializedprograms@schools.nyc.gov](mailto:specializedprograms@schools.nyc.gov) pour vous renseigner sur le processus de demande d'admission.

- Les programmes **ASD Nest et ASD Horizon** sont des dispositifs proposés par certains établissements scolaires communautaires. Ils comportent une composante thérapeutique, dont la coordination et la prestation est assurée par une équipe multi-disciplinaire.
- Les cursus **ACES-ID (Academics, Career, and Essential Skills/Compétences essentielles, scolaires et professionnelles)**, destinés aux élèves atteints de troubles mentaux sont proposés par certains établissements scolaires communautaires pour les élèves qui y sont admissibles et sont classifiés par le comité CSE comme « handicapés intellectuels » et qui passent les Examens alternatifs de l'État de New York (New York State Alternate Assessment - NYSAA).
- Les Programmes bilingues d'éducation spécialisée sont destinés aux élèves dont l'IEP recommande des appuis et services d'éducation spécialisée dont la prestation se fait dans une autre langue afin de répondre aux besoins des élèves pour acquérir

les nouvelles compétences en anglais. Pour l'instant, les programmes bilingues d'éducation spécialisée sont proposés en espagnol, chinois et yiddish.

### **Établissements ou programmes scolaires effectivement accessibles aux élèves à mobilité réduite**

Des locaux totalement ou partiellement accessibles sont disponibles pour les élèves à mobilité réduite pour leur permettre d'entrer et d'accéder aux espaces dont ils ont besoin dans leur établissement scolaire. Une liste des établissements scolaires accessibles peut être consultée sur le site internet du Bureau des plans d'occupation de l'espace (Office of Space Planning) à <http://schools.nyc.gov/Offices/OSP/Accessibility.htm>. L'accessibilité des bâtiments est également décrite dans [l'annuaire des lycées publics de NYC](#). On encourage les élèves et leurs familles à visiter les établissements scolaires pour déterminer si le niveau d'accessibilité convient à leurs besoins spécifiques en termes de mobilité.

### **Élèves des établissements scolaires spécialisés (District 75)**

Dans la Ville de New York, les établissements scolaires spécialisés pour élèves handicapés sont administrés par le District 75. La transition vers le lycée est une occasion pour de nombreuses équipes CSE, dont fait partie la famille, envisagent la possibilité de transition vers un programme plus inclusif au sein d'un établissement scolaire communautaire dans la mesure du possible. Pour en savoir plus sur les établissements scolaires du District 75, prière de visiter [www.nyc.gov/schools/Offices/District75](http://www.nyc.gov/schools/Offices/District75) ou d'envoyer un email à [d75info@schools.nyc.gov](mailto:d75info@schools.nyc.gov).

- **Transition vers un lycée communautaire** : Les élèves du 8<sup>e</sup> grade inscrits dans un établissement du District 75, qui se préparent à poursuivre leurs études en lycée communautaire, doivent suivre la procédure générale d'admission en lycée. La transition doit être discutée et planifiée à la réunion d'évaluation annuelle pour les élèves du 8<sup>e</sup> grade. On conseille aux élèves et à leurs familles de travailler avec leurs conseillers d'éducation (guidance counselors) et d'aller aux salons des lycées afin d'en savoir plus sur les options et choix de lycées dans leurs communautés.
- **Continuer au lycée dans un programme du District 75** : Les élèves du 8<sup>e</sup> grade qui feront la transition vers le lycée dans un établissement scolaire spécialisé du District 75, seront placés au lycée par le Bureau chargé d'affecter les élèves du District 75. Les élèves seront notifiés sur les affectations en lycée en avril ou mai. Les élèves actuellement inscrits au 8<sup>e</sup> grade qui reçoivent des services SETSS fournis par des prestataires du District 75 feront la transition vers le lycée dans un établissement scolaire spécialisé du District 75 et participeront à un processus de demande d'admission et d'affectation directement administré par le District 75. Les dossiers de demande d'admission sont fournis directement aux élèves et sont à rendre en décembre. Les élèves seront notifiés sur leur affectation au lycée par le Bureau chargé d'affecter les élèves du District 75 en mai ou juin.

### **Encadrement scolaire et appuis d'éducation spécialisée au lycée**

Quand les élèves font la transition vers le lycée, les services d'éducation spécialisée, appuis et stratégies pédagogiques listés dans leur IEP sont fournis sous diverses formes selon leurs besoins dans chaque matière et/ou domaine d'activité et l'approche pédagogique et programme scolaire de l'établissement d'accueil. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [Guide des familles sur les services d'éducation spécialisée](#).

### **Gestion des cours et objectifs après le lycée**

On conseille aux élèves et à leurs familles de penser aux objectifs après le lycée et de collaborer avec le personnel d'appui à leur établissement scolaire pour élaborer des plans stratégiques pour leur vie après le lycée. Dans l'idéal, ces discussions ont lieu tout au long des années du collège (middle school) étant donné que l'IEP des élèves du 8<sup>e</sup> grade doit indiquer leurs objectifs post-secondaires. Les élèves, leurs familles et le personnel scolaire doivent travailler ensemble pour considérer quels programmes, évaluations (standard ou alternative) et parcours pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires sont les plus adaptés pour aider l'élève à réaliser ces objectifs. L'IEP de l'élève doit refléter les instructions spécifiquement conçues, les appuis, services, objectifs et plans post secondaires nécessaires pour satisfaire des conditions spécifiques d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

### **Conditions requises pour obtenir son diplôme de fin d'études secondaires (graduation)**

Les élèves de la Ville de New York doivent avoir acquis au moins 44 crédits scolaires dans certaines matières et avoir réussi les épreuves des examens *Regents* de l'État de New York pour obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires (appelé *graduation*). On encourage les élèves handicapés à aspirer à l'option la plus rigoureuse de diplôme adéquat, en tenant compte de leurs centres d'intérêt et de leurs objectifs. Les élèves handicapés qui y sont admissibles peuvent également prétendre à un Certificat de compétences (commencement credential) qui sera soit combiné au diplôme ou qui aura valeur de titre en soi. Ce certificat n'a pas la même valeur qu'un diplôme mais il donne aux élèves l'opportunité de montrer leur préparation à l'emploi sur un poste pour débutants. Pour avoir plus d'informations sur les conditions requises pour obtenir son diplôme de fin d'études secondaires (graduation) visitez <http://www.nyc.gov/schools/RulesPolicies/GraduationRequirements> et parlez-en au Conseiller d'éducation (guidance counselor) de votre enfant. Les [Fiches sur les conditions requises pour obtenir son diplôme de fin d'études secondaires \(graduation\)](#) constituent des références immédiates pour les familles qui souhaitent se renseigner sur toutes les conditions.